



PUBLIC (dont PSH*)
ARTISAN



PRÉREQUIS
Aucun



MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES
Pédagogie active et pratique



SUPPORT DE FORMATION
Adapté aux publics et machines



MODALITÉ D'ÉVALUATION
Evaluations théoriques et pratiques
Attestation de formation



CONDITIONS
Mise à disposition d'une salle pour la formation, et de la machine propre et en état de fonctionnement



DURÉE DE FORMATION
4H/2 personnes max



DÉLAIS D'ACCÈS
2 à 6 semaines



INTERVENANTS
Tous nos intervenants sont experts dans leur domaine



TARIFS
A partir de 140€ HT/H de formation - Frais de déplacement en sus

FORMATION

RÉGLEUR MAINTENANCE NIVEAU 2 COMELZ SS20



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Vérifier l'état général de la machine et de ses composants
- Contrôler les réglages
- Effectuer des réglages de mise au point
- Remplacer les éléments et pièces d'usure (Maint. Niveau 2)
- Vérifier et remettre en service avant retour à la production
- Rendre compte de son activité



PROGRAMME

Définir les enjeux et le cadre de la formation

- *Les différentes étapes de la formation
- *Les objectifs de la formation
- *Rappel sur la sécurité

Présenter les différents éléments et pièces d'usures

- *Principe de fonctionnement et les réglages de maintenance
- *Le couteau
- *Le galet d'entraînement matière
- *Le pied
- *Les meules d'affûtage
- *La courroie d'entraînement

Effectuer la maintenance des sous-ensembles

- *Procédure de changement des différentes pièces d'usures

Décoder les messages d'erreurs

Procéder à la vérification et à l'enregistrement des maintenances effectuées :

- *Les maintenances préventives
- *Contrôle de production seul ou avec le référent (si besoin)
- *Compte rendu d'intervention (écrit, GMAO, oral etc...)

QCM de validation des acquis

Référent technique

Nom _____ Prénom _____
Date ____ / ____ / ____ Signature _____

Référent administratif

Nom _____ Prénom _____
Date ____ / ____ / ____ Signature _____

*PSH : La formation est ouverte à toute personne en situation de handicap (PSH) habilitée par le Client à travailler sur la machine concernée, cf nos CGV